

Bioéthique : l'Église de France condamne " une transgression sans précédent "

Article rédigé par *La Fondation de service politique*, le 12 décembre 2003

L'Assemblée nationale examine en seconde lecture le projet de loi bioéthique. L'autorisation d'effectuer des recherches sur l'embryon humain revient à l'ordre du jour. La commission des Affaires sociales suggère même de l'élargir - après la promulgation de la loi - aux embryons procédant d'une fécondation in vitro.